



Conditions d'admission 2026-2027

Faculté d'Architecture et d'Urbanisme (FAU)

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Public cible : candidat hors union européenne non assimilé

L'assimilation vous donne accès aux modalités d'inscription définies pour les étudiants ressortissants de l'Union européenne. Veuillez vérifier si vous répondez à un [critère d'assimilation](#).

Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2026-2027 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](#)

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2026-2027.

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable jusqu'au 30 septembre inclus (Art. 9 du règlement des admissions). **Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.**

Critères académiques généraux pour le 1^{er} cycle (Bachelier)

(y compris pour les candidats aux examens d'admission aux études universitaires) :

- Aucune suite ne sera donnée aux **dossiers incomplets** et les **dossiers hors délais** seront refusés.
- Les frais de dossier** doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
- L'authenticité des documents** fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- La lettre de motivation** personnalisée exigée dans le dossier doit être, de préférence, dactylographiée et rédigée en langue française (ou éventuellement en langue anglaise, si le cursus visé est dispensé en anglais).
- Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via **l'intérêt formulé par le candidat** pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.
- Les candidats HUE répondant aux [critères d'assimilation](#) doivent répondre aux critères des étudiants hors union européenne assimilés.



Conditions d'admission 2026-2027

- Critères de délai** : La demande d'admission doit être introduite **dans un délai de 5 ans après l'obtention du diplôme secondaire à l'étranger** (baccalauréat, diplôme d'Etat...). Ce critère ne s'applique que pour les étudiants qui n'ont pas encore obtenu au minimum un diplôme de 1^{er} cycle.
- Critères de moyenne** : **Une moyenne de 13/20 au diplôme secondaire est requise** (en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » est requise au minimum. A défaut de mention et/ou de note, le dossier sera transmis à la Faculté). Par ailleurs, seules les notes A, B et C sont considérées comme suffisantes pour répondre au 13/20 dans les matières reprises au « 'Avanced Level – General Certificate of Education » (titre émis à l'issue des études secondaires supérieures dans le système éducatif britannique, dans certains pays du Commonwealth et d'autres pays). Le candidat ne peut avoir obtenu une note autre que A, B et C pour répondre aux critères académiques exigés pour l'admission au grade de bachelier.
- Critères de diplôme** : Avoir déjà obtenu au moment de l'introduction de la demande d'admission, **une décision d'équivalence* au CESS donnant accès au cursus envisagé**. Je dois veiller à fournir l'équivalence en cours de validité. Dans le cas d'une équivalence provisoire, en cours de validité, l'attestation visa permettant d'introduire la demande de visa auprès du consulat compétent ne sera délivrée qu'après réception de la preuve que le nécessaire a été entrepris pour obtenir l'équivalence définitive.

Exceptions à cette règle :

- *le candidat HUE résidant sur le territoire belge (n'ayant pas besoin d'un VISA d'études) pouvant être admis sous réserve de la réussite du DAES ou de l'examen d'admission aux études de 1er cycle de l'enseignement supérieur.*

* *L'avis des experts n'est pas une décision d'équivalence, ni une équivalence provisoire.*

Critères académiques spécifiques pour une admission à la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme (FAU)

Cycle d'études : Bachelier

Le dossier ne pourra pas être accepté sous réserve de la réussite de l'année en cours.

Les dossiers qui ne reprennent pas un des documents requis seront refusés.

- Critère de maîtrise suffisante de la langue française :**

L'accès au bachelier organisé par la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons est exclusivement réservé aux étudiants pouvant attester d'une **maîtrise suffisante de la langue française**.



Conditions d'admission 2026-2027

- **Niveau requis :** C1 pour les 4 compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite).
- **Tests :**
 - Test de connaissance du français (TCF)
 - Test d'évaluation de français (TEF)
 - Diplôme approfondi de langue française (DALF C1 ou C2)

Le candidat devra fournir ses résultats pour les parties suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

- **Délai :** L'attestation doit être obtenue pour le dépôt de la candidature et dater de moins de 3 ans. Les preuves d'inscription au test ne seront pas acceptées.
- **Dispenses possibles** si le candidat est titulaire :
 - D'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français

-> le dossier doit impérativement comprendre un document de l'établissement qui atteste que le cursus a été suivi majoritairement en langue française.

AU-DELA du bloc 1 du cycle de Bachelier :

Au-delà du 1^{er} bloc du bachelier, **Le candidat doit fournir :**

- Un Portfolio au format numérique PDF reprenant ses projets et dessins architecturaux (implantations, coupes, élévations, plans, dessins techniques)

Ce Portfolio devra être envoyé sur l'adresse admissions.fau@umons.ac.be dans les 5 jours qui suivent le transfert de votre demande d'admission au niveau de la faculté.

Attention, en cas de refus du dossier par le jury de la Faculté pour une admission au-delà du bloc 1 de Bachelier, la demande ne pourra pas être évaluée pour une admission au bloc 1 de bachelier si l'équivalence au CESS ou une décision d'équivalence au CESS n'est pas jointe au dossier.

IMPORTANT

La faculté n'acceptera pas de dossier « sous réserve de la réussite de l'année en cours ».

En aucun cas nous ne pouvons vous garantir l'admission dans l'année pour laquelle vous avez postulé (peu importe le cursus suivi).

Le jury de la faculté peut refuser de prendre en considération le diplôme obtenu s'il est trop éloigné de la formation ou du domaine lié à l'Art de bâtir et Urbanisme.



Conditions d'admission 2026-2027

Etant donné que le dossier de candidature fera l'objet d'une analyse et d'une évaluation par le jury de la Faculté, aucune demande de valorisation ou de dispense sur la base du parcours académique ou professionnel ne seront prises en considération au moment de l'inscription.

La lettre de motivation, de préférence dactylographiée, exposera de manière pertinente le projet professionnel du candidat et le lien entre ses études précédentes et le cursus auquel il postule.

Aucune seconde session n'est programmée pour le cours de conception architecturale et urbanistique (projet). De nombreux cours sont évalués de manière continue et ce, dès les premières séances. Dès lors, aucune faveur liée aux enseignements et aux évaluations ne pourra être demandée par les étudiants qui, du fait des démarches liées à l'admission, arriveront au-delà du 15 septembre.

FAQ

Avez-vous besoin d'une équivalence ?

Uniquement si votre dossier est accepté au bloc 1 du Bachelier

[Bienvenue - :::: - Administration Générale de l'Enseignement - Fédération Wallonie-Bruxelles \(cfwb.be\)](http://Bienvenue - :::: - Administration Générale de l'Enseignement - Fédération Wallonie-Bruxelles (cfwb.be))

Pouvez-vous prétendre à une admission au-delà du bloc 1 du bachelier ?

De manière générale, si vous n'avez pas suivi de cours de composition architecturale (projet), votre demande ne pourra pas être acceptée au-delà du bloc 1 du bachelier en Architecture.

Un cursus type « Génie Civil » peut-il être valorisable à la FA+U ?

Non car il ne contient pas de cours de composition architecturale. Une admission n'est donc possible qu'au bloc 1 du bachelier

Devez-vous introduire une demande d'admission en Bachelier ou en Master ?

Vous devez introduire une demande dans le cycle qui semble vous correspondre. Votre dossier sera analysé par le jury du cycle correspondant dans un premier temps. Si vous postulez au Master en Architecture et que le Jury de Master estime qu'il ne peut pas vous accepter, votre dossier sera analysé par le Jury de Bachelier.

Qui fait quoi entre le Service Admissions et la Faculté ?

Le Service Admissions reçoit votre dossier et vérifie qu'il est bien complet au niveau administratif, que tous les documents demandés soient bien présents et que les conditions d'admission soient satisfaites. Dans ce cas, le dossier nous est transféré au sein de la faculté qui décide dans quelle année admettre l'étudiant.

Le rôle de la faculté s'arrête là pour votre demande d'admission.

Le reste de la procédure est pris en charge par le Service Admissions.

N'hésitez pas à nous contacter à la FA+U avant votre arrivée pour que nous puissions vous accueillir au mieux !